

Projet d'amélioration de la rue Du Moulin pour la protection du lac

Présenté aux élus de la Municipalité de Mont-Blanc

Par

**L'Association pour la restauration et la protection écologique
du lac Carré (ARPEC)**

Introduction

L'ARPEC estime que les pires ennemis du lac Carré sont les apports en éléments nutritifs et en sédiments qui se déversent dans le lac, en provenance de son bassin versant. En effet, ces apports, causés en majeure partie par les eaux de ruissellement, ont pour conséquences une surabondance des éléments nutritifs dans le milieu tels le phosphore et un ensablement à long terme du lac. Ce qui favorise une croissance accrue des plantes aquatiques tel le myriophylle à épis, et accélère le processus d'eutrophisation du lac.

L'ARPEC s'est donc donné comme priorité numéro 1 pour les prochaines années de tenter par divers moyens de réduire de façon significative ces apports. Une façon d'y arriver croyons-nous serait de transformer la portion de la rue Du Moulin qui longe le lac Carré en « route blanche », pendant la saison hivernale.

Qu'est-ce qu'une route blanche ?

Une « route blanche » signifie que l'épandage d'abrasifs et de sel y est réduit au strict minimum durant l'hiver. Les sels y sont appliqués seulement en cas de force majeure, après un épisode de pluie verglaçante, par exemple. Le déneigement est alors effectué en laissant un fond de neige pour l'adhérence et le chasse-neige y passe plus souvent. Des abrasifs en infime quantité seront épandus seulement dans les zones ciblées selon des normes de sécurité, telles les pentes, les courbes et les arrêts.

En comparaison, sur une écoroute d'hiver, on privilégie le grattage de la chaussée et l'utilisation d'abrasifs tels que le sable et les petites pierres plutôt que les sels de déglacage. Selon la compréhension de l'ARPEC, ce type d'entretien est celui privilégié par le service des Travaux publics de Mont-Blanc sur plusieurs portions de son territoire, dont la rue Du Moulin. Mais les mesures annuelles effectuées dans le cadre du programme de suivi des lacs et régulièrement élevées de la conductivité ainsi que la présence d'un herbier

important dans la zone de la rue Du Moulin tendent à démontrer que même le concept d'écoroute d'hiver ne suffit pas à enrayer les dommages causés par les apports en sels, en éléments nutritifs et en sédiments dans ce coin du lac.

Vue aérienne de l'herbier de la rue Du Moulin en 2021



Bien sûr, la portion de la rue Principale qui longe le lac est assurément aussi en cause dans ces dommages au lac mais comme cette dernière n'appartient pas à la municipalité, l'ARPEC croit préférable pour l'instant de trouver une solution sur laquelle nous possédons davantage d'emprise et de contrôle.

Objectifs poursuivis par ce projet

Les objectifs de ce projet sont les suivant :

1. Améliorer à long terme la santé du lac Carré en limitant les apports en sédiments et en éléments nutritifs comme le phosphore et les sels de déglacage;
2. Sensibiliser la population aux effets néfastes du ruissellement vers le lac.

Plan d'implantation du projet

Une implantation dès l'hiver 2024-2025 est proposée. Certaines municipalités ailleurs au Québec sont allées de l'avant avec un projet similaire. La municipalité de St-Denis de Brompton serait une source de renseignements qu'il vaudrait la peine de consulter pour recueillir leurs commentaires suite à leur récent projet pilote (2023).

La portion de la rue Du Moulin située entre la rue Principale et la rue du Tour du lac ferait l'objet de cet entretien alternatif.

Dès l'automne, une campagne d'information et de sensibilisation des utilisateurs ainsi que des résidents devrait être amorcée à l'aide des divers canaux de communication habituellement utilisés par la municipalité (site internet, Infaustin, groupe Facebook, etc...). L'objectif de ce changement devrait être clairement expliqué ainsi que les résultats attendus. Le projet pourrait être présenté comme un projet-pilote pour la période hivernale.

Une signalisation adaptée serait installée à chaque bout de la portion de rue concernée afin de bien renseigner les automobilistes de la nouvelle démarche d'entretien pendant toute la durée de la période hivernale.

Il serait souhaitable d'abaisser la vitesse maximale à 30 km/h dans cette zone pendant toute la durée du projet.

Conclusion

L'ARPEC est actuellement en mode solution afin de préserver et améliorer la protection de notre lac urbain. La densification déjà amorcée du bassin versant du lac Carré nous force à accélérer cette recherche de solutions. Nous croyons que celle-ci vaut la peine d'être réfléchie et éventuellement mise en place dès l'hiver 2024-2025.